



Le présent projet est financé
par l'Union Européenne



Projet d'Harmonisation des dynamiques périurbaines pour une Ecologie Participative des Communes de
Sam Notaire, Ndiarème Limamoulaye, Wakhinane Nimzatt et Yeumbeul Nord - ECOPAS - CSO-LA/2017/392-682

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un consultant chargé de l'action de Policy et Advocacy
Environnemental du Projet ECOPAS

Février 2019



Le présent projet est financé
par l'Union Européenne



Projet d'Harmonisation des dynamiques périurbaines pour une Ecologie Participative des Communes de Sam Notaire, Ndiarème Limamoulaye, Wakhinane Nimzatt et Yeumbeul Nord - ECOPAS - CSO-LA/2017/392-682

1. Introduction

La journée africaine de l'adaptation au changement climatique, a été lancée, le mercredi 12 Décembre 2018, à Katowice dans le cadre des travaux de la 24ème conférence des parties signataires de la Convention-cadre de l'ONU sur le changement climatique (COP24), pour définir les initiatives et mesures visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques. Parmi les thèmes discutés, l'adaptation de l'agriculture africaine a pris sa place: déjà au cours de la COP22, l'adaptation de l'agriculture africaine, portée par un comité scientifique et par une coalition de 28 Pays Africains, a été insérée dans la proclamation finale du 17 novembre 2017 (Marrakech) en guise de renforcer et soutenir les efforts pour éradiquer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et prendre des mesures rigoureuses pour lutter contre le défi du changement climatique dans le domaine de l'agriculture.

Au Sénégal, la transition agro écologique est un processus possible, une opportunité faisable pour une utilisation durable des ressources naturelles eau, terre et peuplements forestiers. En fait, une condition clé avérée dans d'autres contextes, pour la réussite agro écologique est le processus de transition, l'observation et la participation effective paysanne et citoyenne aux résultats de l'agro écologie comme combinaison des intérêts économiques avec les intérêts écologiques.

L'initiative ECOPAS s'insère dans le programme thématique de l'Union européenne Organisations de la Société Civile, qui a comme finalité le renforcement de capacité des OSC en se fondant sur deux piliers fondamentaux que sont la gouvernance et la croissance inclusive et durable. Une des priorités retenues dans le cadre de ce programme thématique est la coopération au niveau national qui vise à renforcer la contribution des OSC aux processus de gouvernance et de développement, en particulier en tant que partenaires de la promotion du développement social. Au Sénégal, le programme thématique identifie l'implication citoyenne dans la gouvernance de l'Environnement dans la région de Dakar, grâce à un processus inclusif d'élaboration des politiques, afin de permettre aux citoyens et à la population, notamment les jeunes, de participer au dialogue et au plaidoyer pour une gestion transparente des ressources naturelles. Le programme vise également le développement économique des populations par l'accompagnement et la création de micro-entreprises verte (MEV) dans la zone cible du projet.

En résumé, le projet ECOPAS vient contribuer à la protection, à la restauration de l'environnement et des écosystèmes afin d'améliorer le cadre de vie des populations de Dakar, précisément dans les communes de Wakhinane Nimzatt, Ndiarème Limamoulaye, Sam Notaire et Yeumbeul Nord. Ainsi, l'Objectif global d'ECOPAS est d'Engager les citoyens de la région de Dakar dans la gouvernance de l'Environnement et dans la croissance inclusive et durable. L'Objectif spécifique vise à Renforcer et à concilier les efforts écologiques des banlieues : Sam Notaire, Ndiarème Limamoulaye, Wakhinane Nimzatt et Yeumbeul Nord. Entre autres résultats à atteindre, le projet ECOPAS prévoit une réflexion sur une politique territoriale pour la protection des zones côtières, une transition agro écologique et l'utilisation durable des ressources naturelles eau, terre et peuplements forestiers.

A partir d'une identification des OSC des quatre Communes (outre celles environnementales identifiées avec une grille écologique dans l'action A 2.1), au moins 400 OSC, qui adhèrent à la vision du projet, et 140 décideurs participeront à une action de plaidoyer pour le changement. Celle-ci sera animée à travers 120 rencontres, 30 dans chaque Commune, dans les locaux communaux et sur le terrain. Les représentants des OSC seront accompagnés dans un dialogue structuré avec les décideurs pour la prise en compte de leurs

Projet d'Harmonisation des dynamiques périurbaines pour une Ecologie Participative des Communes de Sam Notaire, Ndiarème Limamoulaye, Wakhinane Nimzatt et Yeumbeul Nord - ECOPAS - CSO-LA/2017/392-682

préoccupations au niveau territorial, en particulier pour ce qui concerne l'utilisation, la gestion et l'accès aux ressources naturelles et la prise en compte de solutions possibles et souhaitables.

2. Contexte général

Les départements de Pikine et Guédiawaye sont situés dans la région Agro-écologique des Niayes. La zone des Niayes est une mince bande de territoire large de 05 à 30 km le long du littoral Nord entre Dakar et Saint-Louis. Elle est caractérisée par des conditions bio - climatiques et hydriques singulières attribuables à l'Alizé maritime qui maintient les températures relativement fraîches, de faibles amplitudes et d'une humidité élevée qui complète le déficit de saturation, favorisant le développement de la culture horticole et particulièrement le maraîchage pratiqué par près de 150 000 habitants dans les dépressions inter dunaires. La production horticole (légumes et fruits) occupe de plus en plus une place stratégique dans la satisfaction des besoins de consommation du Sénégal et offre une opportunité pour l'exportation. Environ 80% de la production maraîchère du pays provient des Niayes.

Le service forestier avec l'appui des gouvernements Canadien (Projet Conservation des terroirs du Littoral) et Américain (Projet de Fixation des Dunes et de Protection des Cuvettes Maraîchères), a pu réaliser un rideau d'arbres de Dakar à Saint-Louis sur 180 km destiné à la lutte contre l'ensablement des terres cultivables, pastorales et des habitations. Malgré ces innombrables réalisations, le phénomène de remobilisation des dunes est observé tout le long de la zone des Niayes. Les différents cycles de sécheresse ont conduit à un exode massif des campagnes vers les villes et plus particulièrement vers Dakar. Dans les départements de Pikine et Guédiawaye, les nouveaux venus se sont mêlés aux autochtones autant dans l'occupation spatiale que dans l'exercice d'activités économiques dont l'agriculture.

Ces départements comptent un poumon vert dans un périmètre classé du littoral depuis 1950 sur une superficie globale de 2376,5 hectares, aujourd'hui menacé de disparition par un vieillissement du peuplement, des coupes frauduleuses, une altération du domaine forestier classé, des occupations irrégulières avec une urbanisation galopante, etc. Ces villes de Pikine et Guédiawaye sont desservies par la VDN3, qui aujourd'hui est menacée d'ensablement par endroit.

C'est ainsi que le projet « ECOPAS » a été initié dans le but d'intervenir au niveau des quatre communes (Sam-Notaire, Ndiarème-Limamoulaye, Wakhinane-Nimzatt et Yeumbeul), à travers un processus inclusif et durable, pour la préservation du littoral Nord de la Région de Dakar.

3. Objet de la Consultation

L'objectif global de la consultation de Policy et Advocacy environnemental est d'étudier l'implication environnementale de la citoyenneté et de vérifier et identifier les zones les plus aptes au reboisement dans la zone d'intervention du Projet ECOPAS, voir les Communes de Sam Notaire, Ndiarème Limamoulaye, Wakhinane Nimzatt et Yeumbeul Nord.

A cet effet, il cherche à :

- 1) Evaluer l'implication citoyenne dans la gestion de l'environnement et de la bande de filaos dans les Communes ciblées par le Projet ;



Projet d'Harmonisation des dynamiques périurbaines pour une Ecologie Participative des Communes de Sam Notaire, Ndiarème Limamoulaye, Wakhinane Nimzatt et Yeumbeul Nord - ECOPAS - CSO-LA/2017/392-682

- 2) Etudier la faisabilité du reboisement sur le littoral Nord de la Région de Dakar ;
- 3) Rechercher les parcelles les plus adaptées pour le reboisement dans la zone du littoral Nord de Dakar, précisément dans les communes de Sam Notaire, Ndiarème Limamoulaye, Wakhinane Nimzatt et Yeumbeul Nord ;
- 4) étudier et analyser les possibles activités agro-écologiques à réaliser dans la zone ;
- 5) soumettre des recommandations stratégiques (pertinentes et spécifiques) pour l'intégration de la dimension agro-écologiques dans la zone d'intervention du projet.

4. Résultats attendus

La consultation fera l'objet spécifique d'une analyse détaillée du degré d'implication citoyenne et de la possibilité d'un reboisement dans la zone d'intervention du Projet ECOPAS (littoral Nord de la Région de Dakar) qui sera mis à disposition des autorités compétentes.

L'enquête veut donc atteindre les résultats suivants :

- une situation de référence de la participation et de la gestion de la bande de filaos dans le littoral Nord de la zone ciblée par le Projet ECOPAS ;
- la faisabilité du reboisement de la zone ;
- la pertinence et l'efficacité de la mise en place d'activités agro-écologiques ;
- des recommandations stratégiques, pertinentes et spécifiques, pour l'intégration du reboisement et de la dimension agro-écologique dans la gouvernance.

5. Conduite de la mission

L'étude environnementale devrait être conduite dans les quatre communes d'intervention du projet au niveau du littoral Nord, en étroite collaboration avec les OSC environnementales qui adhèrent à la vision du Projet ECOPAS et les Services des Eaux et Forêts de Guédiawaye et Pikine.

6. Livrables de la consultation

1. Une note méthodologique (support électronique) de 10 à 20 pages. La note devrait présenter sur la base de la revue documentaire le contexte et l'état des lieux, définir la portée et les objectifs de l'étude environnementale.

La note est soumise à l'examen de l'équipe du projet et avant d'être finalisée et adoptée comme livrable.

2. Un rapport provisoire sera présenté avec les principaux résultats sur la base de l'étude, les conclusions obtenues, et propose des recommandations. Ce rapport sera amendé par l'équipe technique et le consultant intégrera les amendements et dépose le rapport final.

La consultation sera conduite sur une durée de 60 jours

7. Plan de travail

Phases de la consultation facultative :

Projet d'Harmonisation des dynamiques périurbaines pour une Ecologie Participative des Communes de Sam Notaire, Ndiarème Limamoulaye, Wakhinane Nimzatt et Yeumbeul Nord - ECOPAS - CSO-LA/2017/392-682

Phases de la consultation	Activités	Délais approximatifs
1 .Préparation, lancement et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de la consultation et recrutement du consultant Examen de la documentation Soumission/approbation de la note méthodologique 	15 Jours
2. Collecte des données et enquête sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> Recueil des données (entretiens, enquêtes, mission terrain, ...) Analyse des données 	30 jours
3.Rédaction des rapports	<ul style="list-style-type: none"> Soumission Rapport provisoire Révision, validation par l'équipe technique Soumission du rapport final. 	15 jours

8. Profil du/de la consultant/e

- Formation universitaire supérieure (bac + 5) dans l'un des domaines suivants : agronomie, agro-écologie, agroforesterie, biologie du sols et autres formations similaires en supplément ;
- Expérience confirmée (au moins 5 ans) dans le domaine environnemental et agro-écologique ;
- Avoir une bonne connaissance de la zone de Dakar et d'intervention du Projet (Sam Notaire, Ndiarème Limamoulaye, Wakhinane Nimzatt et Yeumbeul Nord) ;
- Conduite de consultations et publications au niveau national dans les domaines susmentionnés ;
- Connaissance du contexte socioéconomiques et culturel national et de l'avancement du pays dans les questions ayant trait au genre ;
- Avoir des compétences en technique de communication et d'animation de groupe ;
- Excellentes aptitudes à l'analyse et à la rédaction ;
- Parfaite maîtrise orale et écrite des langues française ;
- Informatique : Maîtrise des logiciels de bureautique et de traitement des données.

9. Soumission des offres

Le consultant(e) doit déposer une offre technique et une offre financière :



Projet d'Harmonisation des dynamiques périurbaines pour une Ecologie Participative des Communes de Sam Notaire, Ndiarème Limamoulaye, Wakhinane Nimzatt et Yeumbeul Nord - ECOPAS - CSO-LA/2017/392-682

L'offre technique doit comprendre les éléments suivants

- Un CV détaillé, mis à jour, daté et signé par les intéressés indiquant les fonctions actuelles du candidat (e) et mentionnant les diplômes, les expériences, les compétences spécifique;
- Une note technique présentant l'approche méthodologique proposée pour l'exécution de la prestation susmentionnée avec un planning faisant ressortir les principales phases de réalisation de l'étude

Offre financière

L'offre financière devrait comprendre le nombre de jour estimé et le taux journalier y compris les frais de déplacement et toute autre charge liée à la prestation en question.

Le montant des honoraires est un montant brut soumis à l'impôt à la charge du/de la Consultant(e).

10. Date de dépôt des offres

Les candidatures seront envoyées par courrier électronique à : **coord.ecopas@gmail.com** au plus tard le **Lundi 11 Mars à 17h**, en mettant comme objet du mail « **Consultant Policy et Advocacy environnemental - projet ECOPAS** » Le texte du mail doit contenir impérativement le ou les noms et prénom du ou des candidats.